

# COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de BOUJAN SUR LIBRON, et relatif aux deux sous-dossiers 2-1 et 2-3

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BOUJAN SUR LIBRON. Cette procédure comprend trois sous-dossiers : 2-1 : Les projets sans incidences environnementales, 2-2 : Les projets susceptibles d'avoir une incidence environnementale, 2-3 : Le projet du pôle Sportif.

La présente enquête publique concerne les deux sous-dossiers suivants :

- 2-1 : Les projets sans incidences environnementales
  - Adaptation du règlement de la zone « UA » du parc du Domaine de Castelbon,
  - Intégration des secteurs AU déjà réalisés en zone urbaine,
  - Corrections ou complétions du règlement,
  - Mise à jour de la liste des emplacements réservés,
  - Mise à jour des annexes,
  - Identification des espaces paysagers remarquables sur la Commune afin de les préserver au travers des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme,
  - Aménagement des trois entrées de ville en apportant un traitement paysager de qualité marquant la transition entre l'espace rural et l'espace urbain,
  - Intégration d'une OAP entrée de ville sud pour un projet d'intérêt général et de mixité.
- 2-3 : Le projet du Pôle Sportif
  - Création d'un sous-secteur « As »
  - Adaptation du règlement de la zone « A » et du sous-secteur « As »

**L'enquête est ouverte pour une durée de 30 jours à compter  
du lundi 15/05/2023 à 9h00 au mercredi 14/06/2023 à 17h00.**

Monsieur Jacques ARMING, ingénieur principal territorial, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de BOUJAN SUR LIBRON, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de BOUJAN SUR LIBRON, soit du lundi au vendredi 8h30-12h00, 13h30-18h00 et du samedi 9h00 à 12h00.

L'ensemble du dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie de BOUJAN SUR LIBRON pendant la durée de l'enquête aux mêmes dates et horaires.

L'ensemble du dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique dédié à l'espace intergénérationnel Raymond FARO à BOUJAN SUR LIBRON les lundi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et les mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4190>

Toutes observations pourront être formulées et transmises pendant la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- Par voie postale à l'adresse suivante :  
Monsieur Jacques ARMING – Commissaire enquêteur  
Hôtel de ville, 12 rue de la Mairie, 34 760 BOUJAN SUR LIBRON.
- Par voie écrite ou orale lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur
- Par courrier électronique sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4190> ou [enquete-publique-4190@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4190@registre-dematerialise.fr)

- Les observations doivent être dans les mains du commissaire enquêteur le 14/06/2023 avant 17h00, quel que soit le mode de transmission.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- Le lundi 15/05/2023 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 01/06/2023 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 14/06/2023 de 14h00 à 17h00

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet de l'Hérault ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Montpellier. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie de BOUJAN SUR LIBRON aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture de l'Hérault aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables sur le site internet de la Commune [www.boujansurlibron.com](http://www.boujansurlibron.com) rubrique « Urbanisme » pendant une durée d'un an.

À l'issue de l'enquête, le projet de modification du P.L.U, éventuellement modifié, pour tenir compte de remarques et observations formulées lors de l'enquête publique et de l'avis du commissaire, sera soumis pour approbation au Conseil Municipal de BOUJAN SUR LIBRON.